



**PROCES VERBAL
COMMISSION DES LITIGES
- DOSSIER N°1 -
Match du 06/12/2018
Jeudi Poule Bronze
AC BETIS DE CAMBRAI / FC PANAME**

Présents: Cedric MOUTON et Thomas VALLE de la Commission des litiges.

AS BETIS DE CAMBRAI: Sébastien HERBERT et Elie SABRY,

FC PANAME : Jean-Olivier GUERRIER et Yacine MATOUK

Après avoir pris connaissance de la feuille de match, avoir pris connaissance des rapports des deux clubs.

Après avoir entendu les personnes convoquées et présentes à savoir :

Pour AC BETIS DE CAMBRAI : Sébastien HERBERT Licence n° 169 427 et Elie SABRY Licence n° 5576 38 92

Pour FC PANAME : Jean-Olivier GUERRIER Licence n° 55753199 et Yacine MATOUK Licence n° 55752033

Rappel des faits :

Le match se déroule bien dans l'ensemble. Il est à noter qu'un joueur de chaque équipe a été blessé suite à un contact durant le match.

A la 58^{ème} minute, alors que le score est de 6-3 pour le FC PANAME, les 2 joueurs, M. GUERRIER et M. SABRY, sont à la lutte pour le ballon. Le ballon sort des limites de jeu. Considérant le contact un peu rugueux, le joueur du FC PANAME, M. GUERRIER, revient vers M. SABRY pour s'en expliquer. Celui-ci se protège en le repoussant. Se sentant agressé, M. GUERRIER lui assène alors un coup de poing.

Il est à noter que ce geste surprend tout le monde, coéquipiers et adversaires, car rien ne le laissait présager.

M. SABRY, sonné, reste 5 minutes au sol. Il explique ne plus se souvenir de ce qui s'est passé après le coup.

Ce geste déclenche des tensions entre les 2 équipes, mais aucun autre coup n'est échangé et le calme revient assez rapidement. Les 2 capitaines décident d'arrêter le match.

Même si le retour au vestiaire s'effectue dans le calme, le capitaine d'AC BETIS DE CAMBRAI décide de changer de vestiaire pour éviter tout regain de tension. M. HERBERT explique qu'il va ouvrir un litige à M. MATOUK qui le comprend parfaitement.

M. GUERRIER, ayant pris conscience de la gravité de son geste, surtout après avoir vu M. SABRY resté longtemps au sol, s'excuse auprès de celui-ci dans le vestiaire. M. SABRY, sans remettre en doute les propos de M. GUERRIER, déclare ne pas s'en souvenir, en raison de son état à ce moment-là.

Le lendemain, pris de maux à la mâchoire, M. SABRY va consulter un médecin et on lui décèle une fracture du col mandibulaire et lui prescrit un ITT de 30 jours. A ce jour, il est toujours arrêté.

M. GUERRIER explique son geste par le sentiment de devoir se défendre face à une potentielle attaque de M. SABRY. Il affirme qu'il n'y a pas eu de préméditation et qu'il a agi par réflexe. Il s'excuse à nouveau pour son geste.

M. SABRY explique en commission ne pas comprendre l'agression dont il a été victime et se défend d'avoir eu un comportement agressif vis à vis de M. GUERRIER.

M. MATOUK nous informe avoir suspendu son joueur suite à ce geste.

Après en avoir délibéré, la commission :

Décide de laisser le match neutralisé car il n'avait aucune incidence sur le classement pour l'élaboration de la deuxième phase du calendrier

Suspend pour 9 mois ferme et 12 mois avec sursis le joueur de l'équipe FC PANAME Jean-Olivier GUERRIER Licence n° 55753199. Le joueur sera requalifié le 06/09/2019

La suspension tient compte :

De la gravité des faits : ce geste a entraîné un ITT de 30 jours. M. SABRY n'a toujours pas pu reprendre son activité professionnelle à ce jour.

Du fait que M. GUERRIER semble avoir pris conscience de la gravité de son geste, qu'il a présenté ses excuses dès le retour aux vestiaires et les a représentés lors de la commission des litiges.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la FSGT. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.



BREVET FEDERAL FSGT D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL 2018/2019 et 2019/2020

Organisé par la ligue Ile de France FSGT et ses comités

Les footbals FSGT en région parisienne représentent plus de 1000 équipes et plus de 17000 adhérents. L'essentiel de la formation des animateurs, entraîneurs et responsables d'équipes s'opère sur le tas et dans les clubs.

La Ligue Île-de-France FSGT et ses comités proposent une action de formation pour développer et reconnaître les compétences et l'expérience de tous ceux qui encadrent ces équipes.

Objectifs et finalités de la formation :

- Disposer d'un diplôme reconnu qui garantit la reconnaissance des compétences pédagogiques et techniques à animer, encadrer, initier la pratique de toutes les formes de football de l'enfant à l'adulte, en toute sécurité.
- Renforcer les capacités des stagiaires à développer des formes de pratiques visant à responsabiliser les adhérents, au service de la vie associative des clubs.

Contenus de formation :

7 séquences spécifiques de 3 heures chacune :

- Gestion de groupe et des conflits
- Sécurité, physiologie, anatomie et santé
- Connaissance des publics
- Observation et analyse de match – Outils d'observation et mise en situation
- Construction et animation d'une séance / mise en situation pédagogique (3 séances pratiques)

Une journée de tronc commun organisée par la Ligue Ile de France FSGT en octobre 2019

Conditions d'obtention du diplôme: Participer aux 7 modules sur une ou deux saisons...

- Pour obtenir le brevet fédéral il faudra participer aux 7 séquences, l'évaluation étant continue.
- Un livret de formation est ouvert lors de la première participation à un des 7 modules.
- Si à la fin de la saison 2018/2019, un ou plusieurs modules ne sont pas acquis, le ou la stagiaire pourra s'inscrire aux modules qui lui manquent lors de la saison 2019/2020.

La FSGT est une fédération omnisports. Le Brevet Fédéral d'Animation est un diplôme organisé sur plusieurs activités. Le tronc commun est l'ensemble des séquences communes à ces formations. Elles représentent l'ensemble des connaissances et des compétences communes d'un animateur FSGT, quelle que soit son activité. Le tronc commun contient des séquences sur la connaissance de la FSGT, la pédagogie générale, la vie associative et la réglementation.

Coût : 80 € Ce montant prend en compte les frais pédagogiques et du matériel remis au stagiaire.



Public visé :

Entraîneurs, animateurs, joueurs capitaines d'équipes de tous les footballs (foot en salle, foot auto arbitré à 7, foot à 11 , foot jeunes). Débutants ou confirmés. Licenciés FSGT, âgés de 16 ans minimum.

Dates de formation :

Mardi 19 mars 2019 au comité FSGT 94 de 19h à 22h

- Construction de groupe et gestion des conflits.

Vendredi 12 avril 2019 de 19h à 22h et samedi 13 avril 2019 de 9h à 12h

- Jeux à thèmes, exercices et situations de jeu (mise en situation pédagogique)

Vendredi 24 mai 2019 de 19h à 22h et samedi 25 mai 2019 de 9h à 12h

- Analyse de match
- Animation de jeunes footballeurs.

Mardi 4 juin 2019 de 19h à 22h

- Connaissance des publics.

Mardi 18 juin 2019 de 19h à 22h

- Sécurité, santé, physiologie de l'effort du footballeur.

Un samedi en octobre 2019 : Journée tronc commun

- Pédagogie générale
- Responsabilité juridique
- Vie et projet associatif
- Connaissance de la FSGT



Contacts et renseignements :

Ligue Ile de France FSGT

01.49.42.23.24.

lif@fsgt.org

www.liguefsgt.org